



**Municipalité de  
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

---

**COPIE DE RÉSOLUTION**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont par visioconférence, ce lundi 7 décembre 2020 à 19h00 et à laquelle sont présents, Madame la mairesse, Barbara Paillé et les membres du Conseil: Mesdames Julie Bibeau, Marie-Claude Lafond, Doris Jetté et Murielle L. Lessard. Messieurs Denis Bergeron et Georges Lysight.

---

300-12-20

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de proclamer Sainte-Angèle-de-Prémont municipalité alliée contre la violence conjugale.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

*/S/ Barbara Paillé, mairesse*

*/S/ Isabelle Plante, d.g.*

**Extrait pour copie conforme  
8 décembre 2020**

La directrice générale et  
Secrétaire-trésorière